



UN SOUTIEN POUR L'AVENIR

Programme de réadaptation physique



CICR



Comité international de la Croix-Rouge
Division assistance
Unité santé
Programme de réadaptation physique
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail: icrc.gva@icrc.org
www.icr.org
© CICR, mars 2006



Avec le soutien du CICR, les centres de réadaptation physique peuvent répondre aux besoins des populations touchées par un conflit.



Le programme de réadaptation physique du CICR

Le CICR a depuis toujours apporté son soutien aux personnes handicapées à la suite d'un conflit. Après la Seconde Guerre mondiale, il a engagé des activités de réadaptation physique dans plusieurs pays, parmi lesquels l'Algérie, l'Égypte, la Finlande, la Hongrie, Israël, le Nigeria et le Viet Nam. Au début, il faisait appel à des entreprises spécialisées pour la production de membres artificiels qui étaient fabriqués avec des techniques et des matériaux importés des pays industrialisés. Puis, dans les années 1970, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, il a lancé au Yémen un programme dans le cadre duquel les composants ont été fabriqués sur place afin d'éviter des importations coûteuses.

En 1979, le CICR s'est doté d'un programme pour la réadaptation physique des victimes de guerre. Depuis lors, il a mis en œuvre ou soutenu 87 projets (de création de centres de réadaptation physique par exemple) dans 36 pays. Actuellement, le programme de réadaptation physique du CICR est présent dans 23 pays, où il apporte son soutien à 63 centres de réadaptation et à deux unités de production de composants pour

prothèses et orthèses. Les trois quarts des projets du CICR sont menés en coopération étroite avec les ministères des pays concernés, car la réadaptation physique est en général gérée par les systèmes de santé nationaux. Le CICR gère aussi d'autres projets, seul ou en partenariat avec des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou des ONG locales.

Depuis 1979, des centaines de milliers de personnes ont été appareillées avec une prothèse ou une orthèse et ont eu accès à la rééducation. Au départ, l'aide du CICR est allée en priorité aux victimes directes de la guerre (les personnes blessées par des mines, des débris de guerre explosifs, des bombes, etc.), mais aujourd'hui, elle a été étendue à toutes les victimes directes et indirectes.

L'objectif premier du programme de réadaptation physique du CICR consiste à aider les personnes handicapées touchées par un conflit armé ou une guerre à se réinsérer dans la société, tant au plan social qu'économique, non seulement pendant la période au cours de laquelle le CICR apporte son soutien mais aussi après.



Les trois principaux objectifs du programme sont:

- améliorer l'accès aux services de réadaptation physique;
- promouvoir la qualité des services;
- garantir le fonctionnement des services à long terme.

Pour beaucoup de programmes, le CICR doit fournir une assistance à plein temps pendant de nombreuses années, avant que son partenaire ne parvienne à une autonomie totale, tant sur le plan technologique que financier et en matière de gestion. L'autonomie financière, notamment, est souvent difficile à atteindre, car la réadaptation physique est rarement une priorité des systèmes de santé des pays où le CICR intervient. Il est pourtant essentiel que ces projets continuent à répondre aux besoins des personnes handicapées après le retrait du CICR, car ces personnes devront faire réparer et remplacer leur appareillage pendant le reste de leur vie.

Comment le CICR soutient la réadaptation physique

L'assistance du CICR est apportée sous trois formes: technique, financière et éducative.

Assistance technique:

- utilisation d'une technologie de bonne qualité mais moins coûteuse, afin de diminuer les coûts de fonctionnement des centres, ce qui est essentiel car la gestion de ces projets devra être remise aux partenaires locaux;
- soutien aux partenaires locaux pour l'élaboration de protocoles de traitement des patients qui garantiront un niveau élevé de qualité des services;
- détachement de personnel expatrié pour assister le personnel national dans les centres de réadaptation physique.

L'impossibilité d'importer les composants nécessaires à la fabrication des appareillages à des prix abordables a conduit le CICR à fabriquer ses propres composants en polypropylène. Après avoir, dans un premier temps, utilisé des matériaux disponibles localement, le CICR a adopté le thermoplastique comme matériau principal à partir de 1990. Pendant de nombreuses années, les composants ont été fabriqués localement, mais aujourd'hui, une grande partie des composants qui sont utilisés dans le cadre des projets soutenus par le CICR est fabriquée en Suisse. Le CICR a décidé de réduire son soutien à la production locale de composants afin de concentrer ses ressources sur le renforcement des capacités et la mise en place, pour les patients, de services de réadaptation adaptés et durables. La technique de fabrication du CICR à base de polypropylène a été testée par l'ISPO (International Society for Prosthetics and Orthotics) et adoptée par d'autres organisations qui fournissent des services de réadaptation physique.

Des unités locales de fabrication de composants continuent de fonctionner en Afghanistan et au Cambodge.

La technique de fabrication à base de polypropylène mise au point par le CICR pour réduire les coûts de fabrication est utilisée dans le cadre des projets soutenus par le CICR et par de nombreuses organisations qui ont des activités de réadaptation physique.





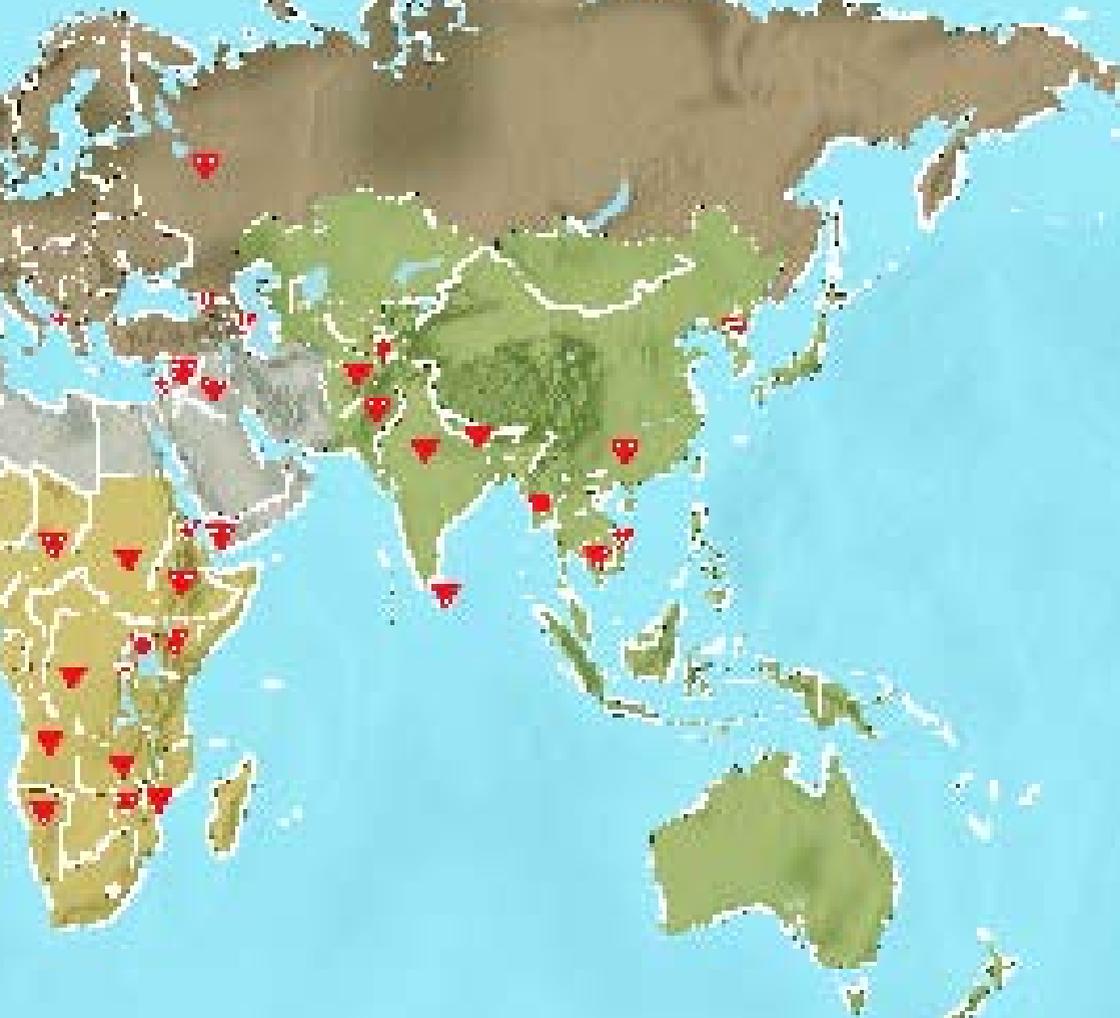
Europe & Amériques

Afrique

Moyen Orient & Afrique du Nord

Asie & Pacifique

Albanie	1	Angola	3	Algérie	1	Afghanistan	6
Azerbaïdjan	3	Congo		Irak	8	Cambodge	2
Géorgie	2	(Rép. Dem.)	3	Liban	2	Chine	1
Russie	3	Érythrée	2	Syrie	1	Corée (RPDC)	1
		Éthiopie	9	Yémen	2	Inde	1
Colombie	1	Kenya	1			Myanmar	6
Nicaragua	1	Mozambique	4			Népal	1
		Namibie	1			Pakistan	2
		Ouganda	4			Sri Lanka	1
		Rwanda	1			Tadjikistan	1
		Sierra Leone	1			Vietnam	1
		Soudan	7				
		Tchad	1				
		Zambie	1				
		Zimbabwe	1				



LE PROGRAMME DE RÉADAPTATION PHYSIQUE DU CICR

 pays avec centres orthopédiques soutenus par le CICR
(total : 87 centres dans 36 pays)

Assistance financière :

- don de matières premières, de matériel et de composants ;
- remboursement aux centres des services qu'ils fournissent ;
- aide à l'accès des patients aux centres (en les transportant ou en les logeant par exemple) ;
- construction et restauration des infrastructures.

Formation :

- formation professionnelle du personnel national dans le cadre des projets soutenus par le CICR ;
- bourses d'étude permettant au personnel de participer à des programmes de formation reconnus au niveau national ou international.

Au fil des ans, l'importance de la formation s'est affirmée. En effet, la durabilité des projets ne dépend pas uniquement des aspects financiers : il faut pouvoir compter sur du personnel formé aux services à fournir et à la gestion des activités des centres.

La formation proposée par le CICR

au personnel national est organisée en quatre niveaux, qui vont de la formation de base à un enseignement de haut niveau. Elle inclut :

- des formations en cours d'emploi ;
- des formations de remise à niveau ;
- des formations de perfectionnement ;
- un enseignement formel.



Le CICR forme des techniciens orthopédistes, des physiothérapeutes et des gestionnaires de centres de rééducation. Tous les projets du CICR visent à former un certain pourcentage de personnel clinique capable d'exercer à un niveau internationalement reconnu. À cette fin, le CICR accorde des bourses au personnel national pour lui permettre de suivre une formation dans des écoles d'orthopédie et de physiothérapie reconnues. Quand ce n'est pas possible, le CICR a recours à ses propres programmes de formation pour techniciens orthopédistes qui leur permettent d'obtenir le Certificat de compétences professionnelles (Certificate of Professional Competency, CPC).

Le CICR a organisé des formations en orthopédie en Azerbaïdjan, au Tchad, en Éthiopie, en Géorgie, au Mozambique, au Nicaragua et au Soudan, et il dirige actuellement un programme de formation en Éthiopie, en collaboration avec un partenaire local.

L'objectif principal a donc toujours été de mettre en place des programmes de réadaptation adaptés aux besoins économiques et sociaux de chaque pays, qui pourront, à terme, être repris par une organisation locale ou gouvernementale,

une fois que le CICR, conformément à son mandat, aura mis fin à son assistance. Dans la réalité pourtant, très peu de projets ont pu être repris avec succès par les partenaires locaux ou les autorités sanitaires: la réadaptation des personnes handicapées à la suite d'un conflit et des personnes amputées n'est pas encore considérée comme une priorité dans de nombreux pays.

Une démarche à long terme

Pour que les programmes de réadaptation s'inscrivent le plus possible dans la durée, le CICR:

- travaille avec des partenaires locaux qui pourront prendre la relève et continuer de fournir ces services à long terme;
- aide ses partenaires locaux à fournir des services aux personnes handicapées à long terme, notamment en renforçant leurs capacités.

C'est cette absence de soutien garanti à long terme aux personnes handicapées à la suite d'un conflit de la part des organisations locales qui a conduit à la création du **Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés**.



Le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés

L'origine du Fonds remonte à 1981 ; c'est à la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Manille qu'a été adoptée une Résolution qui recommandait « de créer un fonds spécial en faveur des handicapés et de promouvoir la mise en œuvre de projets durables pour aider les personnes handicapées ». Depuis lors, le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés s'est toujours efforcé de garantir la continuité des programmes du CICR en faveur des personnes handicapées à la suite d'un conflit et d'aider les centres de réadaptation physique des pays en développement pour que les personnes amputées ou atteintes d'un autre handicap puissent profiter de la technologie mise au point par le CICR.







La mission du CICR

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



Dominic Sansoni/CICR



CICR

0847/002 07.2004 2,000